

SEANCE DU 08/07/2019

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 9

L'an deux mil dix-neuf, le huit juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de **SAINTE EULALIE EN ROYANS** s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain REVOL, Maire.

Date de la convocation : 02/07/2019

Présents : M Alain REVOL, Maire, M. Olivier TESTOUD, M. Jean-Marie LAFARGE, Adjoint, M. Christophe BELLIER, M. François BLANC, Mme Nathalie CHABAL, Mme Gaële CURTET, M. Damien MONNET.

Absent avec pouvoir : M. Gérald MARTINI a donné pouvoir à M. Alain REVOL.

Absents non excusés : Mme Sandrine BONNARD, Mme Véronique BRETIERE, M. Fabrice FANTIN, Mme Lydia ROMÉY.

Secrétaire de séance : Mme Gaële CURTET.

**DELIBERATION N°24-2019 CONSTRUCTION D'UN LOCAL
COMMUNAL : CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE, SAS L'ATELIER**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite aux travaux d'aménagement de la RD 518 Quartier Truchons, le local communal doit être supprimé. Il faut donc envisager la construction d'un nouveau local pour couvrir le besoin. Pour mener à bien ce projet, Monsieur le Maire propose la signature d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecte : SAS L'ATELIER 38840 Saint Hilaire du Rosier.

L'offre de prix globale de ce dernier s'élève à 19 440 € TTC comme suit :

Désignation	Montant HT	Montant TTC
ESQ : Visite du site - esquisse	810.00 €	972.00 €
APS : Avant-projet sommaire	1 620.00 €	1 944.00 €
APD/PC : Avant-projet détaillé – Permis de construire	4 050.00 €	4 860.00 €
PRO/DCE/ACT : Etudes de projet	4 860.00 €	5 832.00 €
DET/AOR : Suivi des travaux	4 860.00 €	5 832.00 €
TOTAL MARCHE	16 200.00 €	19 440.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conclure un contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau local communal avec la société SAS L'ATELIER 38840 Saint Hilaire du Rosier suivant tableau ci-dessus pour un montant maximum de 19 440.00 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à cette délibération.

L'ordre du jour ayant été clos, la séance a été levée à 21 H 00.

